

## Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 20 février 2026

Publié le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 février à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle de réunion de Decoset à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le vendredi 20 février à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.**

Etaient présents : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU) ; M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS),

Excusés ayant donné pouvoir : MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE) à M TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : MARDI 17 FEVRIER 2026

Secrétaire de séance : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE),

|                                   | Toulouse<br>Métropole | Autres<br>EPCI | TOTAL |
|-----------------------------------|-----------------------|----------------|-------|
| <b>Délégués en exercice</b>       | 16                    | 16             | 32    |
| <b>Nombre de voix par délégué</b> | 2                     | 1              | 48    |
| <b>Présents</b>                   | 2                     | 1              | 3     |
| <b>Votants</b>                    | 3                     | 1              | 4     |
| <b>Pouvoirs</b>                   | 1                     | 0              | 1     |
| <b>Total de voix</b>              | 6                     | 1              | 7     |
| <b>Abstentions</b>                | 0                     | 0              | 0     |
| <b>Votes contre</b>               | 0                     | 0              | 0     |
| <b>Votes pour</b>                 | 6                     | 1              | 7     |

## D2026-08 – Lancement d'un Appel à Projet pour la programmation du Hall 9 – Approbation

Dans son schéma stratégique, Decoset met en avant la volonté de mettre en œuvre une politique de réduction des déchets. Ainsi, il y inscrit la création d'un nouvel équipement : le Hall 9. Il sera son lieu totem qui l'inscrit dans la transition écologique. Situé en plein cœur de l'Île du Ramier à Toulouse, le Hall 9 sera un lieu hybride où cohabitent une déchèterie urbaine et un espace dédié à la sensibilisation. En plus de la déchèterie accessible à pied, il proposera 1 400 m<sup>2</sup> équipés pour la mise en œuvre d'actions qui participent à la réduction des déchets.

La programmation de l'espace sensibilisation du Hall 9 devra permettre de :

- Favoriser le passage à l'acte des habitants en proposant des solutions concrètes et pratiques aux habitants ;
- Développer et expérimenter des activités et services ;
- Favoriser le changement d'échelle, la diffusion des solutions et initiatives en matière de réduction des déchets.

Le principal objectif de cette programmation est d'expérimenter de nouveaux modèles et de nouvelles activités pour accompagner les changements de comportements des habitants et favoriser la réduction des déchets.

En 2023, Decoset a été accompagné par Palanca et La matière pour établir le modèle de gestion du Hall 9. Les grandes lignes de fonctionnement de l'espace sensibilisation, ainsi que le budget nécessaire ont pu être définis.

La programmation de l'espace sensibilisation du Hall 9 s'articulera autour :

- des actions portées par l'équipe d'animation de Decoset (visites guidées, ateliers DIY, ...) ;
- du marché de prestation pour les jardins pédagogiques de Decoset ;
- d'animations portées par les équipes de Toulouse Métropole (distribution de composteurs, animations diverses, ...) ;
- d'animations portées par les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire.

Pour ce dernier pan de la programmation, Decoset s'appuie sur la mobilisation de tous les acteurs du territoire. Agissant au plus près des habitants, les structures locales de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle majeur pour expérimenter et/ou développer des projets d'économie circulaire, des modèles économiques plus sobres en ressources et moins producteurs de déchets. Le soutien de ces actions constitue un levier indispensable pour atteindre les objectifs du schéma stratégique.

Pour construire la 1<sup>ère</sup> programmation du Hall 9, Decoset lance un appel à projet. Cet appel à projet s'adresse aux acteurs de l'économie sociale et solidaire qui œuvrent notamment sur les thématiques suivantes :

- Le gaspillage alimentaire ;
- La réparation, le réemploi, la seconde vie des objets ;
- Le développement d'alternatives au jetable ;
- Le développement de la mutualisation de biens et usages,
- ...

Les critères d'éligibilité portent sur :

- La contribution du projet à la réduction des déchets ;
- La complémentarité avec les actions déjà prévues à la programmation du Hall 9 ;
- Le caractère innovant et expérimental ;
- Les moyens et l'adaptabilité.

Decoset alloue à cet appel à projet une dotation financière de 80 000 €, sous réserve du vote du budget 2027, à répartir entre les projets retenus. Le montant de la subvention pourra atteindre au maximum 80 % du montant total TTC du projet, avec un plafond de 5 000 € alloué par activités. Plusieurs activités pourront composer un projet. Ce soutien financier sera versé sous la forme d'une subvention de fonctionnement au cas par cas, dans les conditions définies dans la convention de partenariat, adossée au règlement de l'appel à projet.

Cette convention sera conclue jusqu'en septembre 2027 pour une période de 6 mois et pourra, sauf décision express de non-reconduction de l'une des parties, être renouveler 2 fois sans pouvoir aller au-delà du 31/08/2028.

**Vu** la loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte ;

**Vu** la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment son article L. 541-15-1 ;

**Vu** les dispositions de l'article L.1611-4 et de l'article L5217-2 6 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de Decoset ;

**Vu** le Règlement de l'Appel à Projet pour la programmation du Hall 9 et sa convention de partenariat ;

**Considérant** l'axe A du schéma stratégique de Decoset visant à réduire fortement la production de déchets et l'engagement du syndicat dans des objectifs ambitieux de réduction des flux de déchets ménagers et assimilés,

**Considérant** le rôle majeur du nouvel équipement du Hall 9 et de sa programmation pour accompagner les usagers dans un changement de pratique en matière de gestion des déchets,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le règlement de l'Appel à Projet programmation du Hall 9 pour la période de janvier 2027 à juillet 2027 joint en annexe et renouvelable 2 fois ;
- **D'APPROUVER** le projet de convention cadre de partenariat entre les futurs lauréats de cet appel à projet ;
- **D'ATTRIBUER** une enveloppe de 80 000 € pour cet appel à projet, sous réserve de l'inscription

des crédits au Budget 2027 ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cet Appel à Projets.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**LE PRÉSIDENT,**

Secrétaire de séance

M. BERTORELLO

